

Mémoire

Plan d'action 2019-2020 en accessibilité universelle

**Recommandations en accessibilité
Universelle**

Novembre 2018



Appuyé par





Centre d'intégration à la vie active (CIVA)

Le CIVA a pour mission d'étudier, de parrainer, de promouvoir et de développer des programmes afin d'aider des personnes qui ont un handicap physique à s'intégrer et à participer activement à la vie de leur communauté.

Le Centre d'intégration à la vie active (CIVA) a vu le jour en 1961 pour remédier au manque de services procurés aux personnes lourdement handicapées. Faisant figure de pionnier, le CIVA est reconnu comme l'un des principaux organismes régionaux d'intégration sociale au Québec. Forts d'une équipe d'intervenants, d'entraîneurs, de formateurs spécialisés, d'accompagnateurs et du soutien d'une centaine de bénévoles, nous jouons un rôle clé au niveau de l'éducation et de la santé des personnes à mobilité réduite.

EN BREF :

- Le CIVA utilise l'art et la culture comme moyen privilégié d'intégration sociale.
- Le CIVA est le leader en sports adaptés de la région du Grand Montréal et est reconnu au Canada pour ses programmes diversifiés et innovants.
- Le CIVA est l'organisme le plus important du Québec donnant des services directs aux membres
- Nos programmes de basketball en fauteuil, powerchair soccer, boccia, rugby en fauteuil, quilles et yoga se démarquent de par leur excellence.
- Nous permettons à nos membres de se définir en tant qu'athlètes et artistes et non pas seulement qu'en tant que personnes handicapées.

Grâce à nos programmes de développement culturel, de développement physique, de soutien à l'intégration et à notre volet jeunesse, nous agissons avec énergie à améliorer la santé et la qualité de vie de centaines de jeunes et d'adultes qui vivent avec un handicap moteur tel que la paralysie cérébrale, la sclérose en plaques, une dystrophie musculaire, un traumatisme crânien ou encore une amputation. En offrant près de 100 heures de services adaptés, de cours et d'activités chaque semaine, nous souhaitons les aider encore longtemps à briser leur isolement et à trouver un sens à leur vie en les impliquant dans une démarche de vie active.

Pour répondre à notre mission, nous collaborons avec de nombreux partenaires et nous sommes membre de plusieurs associations et regroupements. En ce sens, nous sommes impliqués dans divers comités et tables de concertations aussi bien au niveau sportif, culturel, Transition école vie active (TÉVA) et santé services sociaux. Nous considérons qu'il est important de travailler ensemble et en concertation afin que tous les pouvoirs contribuent à l'intégration sociale des personnes qui ont un handicap. C'est pourquoi le CIVA soutient et est cosignataires des mémoires de AlterGo, de DéPhy Montréal et de Parasports Québec et que ce dernier cosignent le nôtre.

L'accessibilité universelle à Montréal

En juin 2011, la Ville de Montréal a adopté une politique municipale d'accessibilité universelle. Elle reconnaît que toute personne, quelles que soient ses capacités, a le droit d'avoir accès aux services offerts à l'ensemble de la population. Cette politique vise également à favoriser un partenariat actif avec les organismes du milieu. Dans le but de veiller à la cohérence des interventions nous souhaiterions vous partager notre expertise.

Le sport, les loisirs et le plein air inclusifs

Selon le Guide de loisirs montréalais 2017 pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles, la Ville de Montréal souhaite permettre à tous les citoyens de bénéficier de services et d'installations de loisirs qui répondent à leur besoin et intérêt. Il est donc primordial de favoriser l'inclusion et d'abolir les obstacles au loisir, au sport et à la culture. Afin d'atteindre ces objectifs, il faudra poursuivre les efforts et favoriser la collaboration d'acteurs qui ont à cœur de faire de Montréal une ville universellement accessible.

Considérant que:

- Sur l'île de Montréal, 33% de la population déclare avoir une incapacité¹;
- La sédentarité est un problème affectant 36% de la population n'ayant pas de limitation. Le problème est d'autant plus marqué chez les personnes ayant une limitation fonctionnelle chez qui 56% ne font pas ou peu d'activités physiques²;
- La prévalence de l'embonpoint et de l'obésité est 2 à 3 fois supérieure chez les jeunes de 2 à 17 ans ayant une limitation fonctionnelle³;
- 43% des adeptes de plein air pensent que l'accessibilité universelle est un critère prioritaire⁴;
- Selon l'Office des personnes handicapées du Québec, les personnes handicapées sont de plus en plus nombreuses à se distinguer en tant qu'artistes à part entière⁵.

¹ Institut de la Statistique du Québec (2014). Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011. Compilation OPHQ, 2015.

² UQTR (2013). Choisir de Gagner - Le défi des saines habitudes de vie pour les jeunes ayant une limitation fonctionnelle, mai 2013, p.11.

³ UQTR (2013). Choisir de Gagner - Le défi des saines habitudes de vie pour les jeunes ayant une limitation fonctionnelle, mai 2013, p.11.

⁴ CHAIRE de tourisme transat ESG-UQAM (2017). Étude des clientèles, des lieux de pratique et des retombées économiques et sociales des activités physiques de plein air, octobre 2017, p.25

⁵ OPHQ (2018), Express-O, Volume 12 Numéro 3, juin 2018.

Visons l'accessibilité universelle :

- Pour une vie saine et active de toute la population.
- Pour une augmentation de la participation sociale pour tous.
- Pour que Montréal soit reconnu comme chef de file en tant que ville inclusive.

En réponse au projet de Plan d'action 2019-2020 en accessibilité universelle

Nous saluons les objectifs et priorités proposés par la Ville de Montréal, particulièrement celles-ci :

- Améliorer l'accessibilité universelle aux activités culturelles et en bibliothèques.
- Améliorer l'accessibilité universelle en sport et loisir.
- Promouvoir l'accessibilité universelle auprès d'intervenants qui agissent sur le territoire municipal.

Afin de bien satisfaire ces objectifs,

Le CIVA recommande...

- **Action 19** : Aménager les installations culturelles afin qu'elles soient, oui accessible, mais également accessibles à des groupes de personnes à mobilité réduite. Il serait pertinent de penser à aménager les espaces afin qu'ils soient en mesure d'accueillir plusieurs personnes en fauteuil roulant à la fois et ainsi reconnaître qu'elles ont une vie sociale active. Cela permettrait également de faciliter l'offre de service des organismes qui souhaitent faire visiter des lieux de cultures à ses usagers.
- **Action 20 et 41** : Favoriser les liens entre les maisons de la culture et les organismes afin de faire la promotion du travail des artistes vivant avec un handicap. Il pourrait être pertinent de profiter de semaine thématique telle que la semaine des personnes handicapées pour faire connaître et reconnaître le travail des artistes vivant avec une limitation fonctionnelle.

- **Action 20 :** Valoriser le potentiel des artistes handicapées en encourageant les organismes publics à afficher et à présenter plus d'œuvres réalisées par des artistes vivant avec une limitation fonctionnelle.
- **Action 22 :** Augmenter la diffusion au grand public des informations concernant le mois de l'accessibilité universelle dans les bibliothèques afin de favoriser la participation de la population. Notamment sur les réseaux sociaux de la Ville de Montréal ou en créant des partenariats avec les écoles de quartier.
- **Action 23 et 43 :** Il serait préférable de consulter les organismes qui ont l'expertise et les connaissances afin de réellement cibler les besoins de la clientèle en ce qui a trait à l'accessibilité. Prendre en compte leurs recommandations dès le tout début des projets permettrait de limiter les erreurs et de réduire les coûts qui pourraient y être associés. Par exemple, dans les gymnases où des sports en fauteuil roulant sont pratiqués, l'utilisation d'un revêtement de sol en bois franc serait beaucoup plus adaptés et durables qu'un revêtement en vinyles. De plus, certains gymnases qui étaient parfaitement adaptées à accueillir cette clientèle avant des travaux ne le sont maintenant plus.
- **Action 25 :** Favoriser l'accès aux installations sportives adaptées pour les sports en fauteuil roulant. Ces sports se voient parfois refuser l'accès à certains gymnases sous prétexte que les sports en fauteuil roulant abiment les revêtes. C'est pourtant faux et surtout discriminatoire; l'usure entraînée par la pratique de sport en fauteuil roulant devrait être considérée la même que celle entraînée par la pratique de sport régulier.
- **Action 25 :** Favoriser l'accès aux activités sportives aux personnes ayant une limitation fonctionnelle et modifier la politique d'attribution des plateaux sportifs afin de prioriser les besoins des organismes ayant spécifiquement besoin de locaux adaptés et accessibles. Certains centres possèdent de superbes locaux adaptés, mais n'accueille aucun organisme offrant des programmes et cours adaptés car il priorise d'autre club en fonction de l'ancienneté.
- **Action 19 et 25 :** Favoriser l'accès aux sports et à la culture en poursuivant et en améliorant la politique de déneigement de façon à assurer un accès facile et sécuritaire aux personnes vivant avec des limitations.
- **Action 27 :** Favoriser l'accès aux activités aquatiques/nautiques de plein air en augmentant les possibilités d'accès aux bergers pour les usagers à mobilité réduite. La demande se faisant de plus en plus grande pour les activités de pleins airs adaptés, notamment la planche à pagaie, des organismes tels que le nôtre tentons de répondre à cette demande, mais nous voyons limité au niveau de l'accès aux points d'eau.

- **Action 25 et 43** : Bonifier le programme de soutien et de reconnaissance des organismes PANAM. S'assurer que les informations concernant la reconnaissance en lien avec ce soutien soit mieux reconnu, transmises et mis en application par les professionnels des arrondissements. Notamment en ce qui a trait à l'application du tarif préférentiel auquel les organismes reconnus ont droit.
- **Action 25** : Augmenter le financement du programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALIM), mais surtout; Simplifier et actualiser le processus de demande. Il est très fastidieux et long de le faire ce qui entraîne des frais administratifs assez important par rapport à la subvention reçu.
- **Action 23** : Assurer l'entretien adéquat des gymnases utilisés par les athlètes vivant avec des limitations fonctionnelles. À titre d'exemple, les paniers de basketball de l'École Joseph Charbonneau, une école adaptée pour les jeunes en situation de handicap, qui tardent à être réparés depuis plusieurs années. Chaque semaine, c'est plus de 40 athlètes du CIVA, jeunes et adultes, récréatifs à élites, qui doivent s'entraîner en utilisant des paniers sur pieds qui, en plus de ne pas être règlementaire, ne sont pas sécuritaires.

CONCLUSION

Pour que toutes nos recommandations soient cohérentes et entreprises avec une vision globale et que les sommes investies soient utilisées adéquatement. Nous recommandons que le suivi et l'efficacité des actions soient mesurés en mettant en place un Bureau de l'Accessibilité Universelle relevant directement de la direction générale de la Ville de Montréal. Nous suggérons que cette équipe de gens compétents ait droit à un budget adéquat qui leur permettrait d'assurer le bon fonctionnement de ce bureau.

En concertant avec les autres organismes nommés au début de ce mémoire, voici des recommandations spécifiques que nous avons établies par rapport à la création de ce bureau.

- La Ville de Montréal créera un poste permanent de commissaire à l'accessibilité universelle. Ses responsabilités seront les suivantes :
 - S'assurer de la communication entre les personnes ayant une limitation fonctionnelle, les organismes qui les représentent, l'administration et les différents partenaires ;
 - Coordonner la mise en œuvre du plan d'action en accessibilité universelle ;



- Recueillir les besoins, identifier les obstacles et produire des données ;
 - Identifier des pistes de solution innovantes et durables ;
 - Assurer un rôle conseil auprès des élus et des employés municipaux.
-
- La Ville de Montréal se dotera d'une commission permanente sur l'accessibilité universelle, tout comme le fera prochainement le gouvernement du Canada, sur laquelle siègeront notamment des personnes ayant une limitation fonctionnelle, et dont le mandat sera :
 - Représenter les besoins et les enjeux des personnes ayant une limitation fonctionnelle et agir à titre de lieu d'échanges et de concertation avec les différents acteurs impliqués (organismes spécialisée, représentants de l'administration municipale et porteurs de dossier, partenaires institutionnels et privés) en assurant leur représentativité sur la commission ;
 - Développer les normes d'application de la politique municipale d'accessibilité universelle, normes qui devront être respectées et appliquées par toutes les unités ;
 - Faire état des réalisations concernant les engagements prévus au plan d'action ;
 - Recevoir les recommandations des organismes et des citoyens par rapport aux axes d'intervention.